



Journées de formation des coordonnateurs hospitaliers
30èmes Journées 03, 04 et 05 juin 2026

Déroulé séquence atelier « prélèvement de cornées »

Prérequis :

Exercer en tant que soignant en collaboration ou au sein d'une unité de Coordination Hospitalière de prélèvements d'organes et de tissus.

Objectif(s) :

- Prendre en charge en équipe la préparation du donneur en vue d'un prélèvement de cornées en respectant la réglementation en vigueur.
- Comprendre les causes de non conformités des cornées prélevées.
- Appréhender les bonnes pratiques permettant de limiter le nombre de non conformités.

Compétence(s) :

Connaître les différentes étapes du prélèvement et du conditionnement des tissus cornéens.

Durée :

Séquence atelier de 03h30.

Méthode mobilisée :

Expérientielle : participation en comité réduit avec exercices, simulations et/ou travaux pratiques.

Contenu :

- Présentation indications à la greffe.
- Observation et comptage des cellules cornéennes.
- Présentation de la technique de prélèvement.
 - Préparation et champage.
 - Technique de prélèvement.
 - Conditionnement.
- Table ronde et discussion.

Modalités d'évaluation :

Positionnement de l'apprenant

Le participant indique son expérience dans le formulaire d'inscription.



Association Française des Coordonnateurs Hospitaliers

www.afch.fr

Siège Social : 46, rue Roger Salengro – 59490 SOMAIN TEL : 06.75.32.54.85

N° SIRET : 403 216 286 00027 – Code APE : 804C

Un premier questionnaire de connaissances est à renseigner (via un lien et QR code) en début de formation.

Un second questionnaire lors de la dernière journée de formation (même modalités que le premier). Puis à 6 mois un troisième par mail avec évaluation et pertinence des actions mises en place. Chaque atelier est évalué spécifiquement à l'aide de différentes questions de connaissances au regard des objectifs initiaux de formation.

Satisfaction :

Un questionnaire de satisfaction global est distribué à la fin des journées.

Suivi de l'exécution de la formation :

Une liste d'émargement des participants est organisée et collectée en fin de session.

Sanction de formation :

Une attestation individuelle de fin de formation, signée par la Présidente de l'AFCH, est remise à chaque participant à l'issue des 3 jours.